

# Le génocide rwandais et sa négation

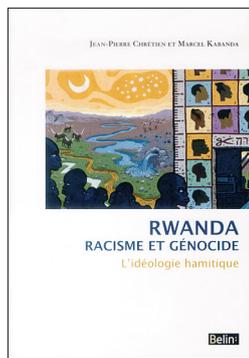
**Le génocide de 1994 au Rwanda est le résultat d'une idéologie construite sous la colonisation. Un livre nous aide à en reconstituer le mécanisme.**

Gilles MANCERON, membre du Comité central de la LDH

**L**e Rwanda, comme l'Afrique, a une histoire, et c'est en la reconstituant qu'on peut comprendre le génocide de 1994. Le livre (ci-contre) *Rwanda. Racisme et génocide. L'idéologie hamitique*, de Jean-Pierre Chrétien et Marcel Kabanda, nous y aide. Il montre que lors de ce génocide qui a fait un million de victimes, ce ne sont pas « les Hutus » qui ont tué « les Tutsi », mais un groupe extrémiste doté d'une idéologie et de redoutables moyens de propagande. Ce groupe a choisi de faire des Rwandais étiquetés comme tutsi les boucs émissaires des difficultés rencontrées par le pays. Et il a voulu prendre le pouvoir en tuant aussi ceux, étiquetés comme hutu, qui s'opposaient à son projet.

## La construction d'une idéologie raciste

Ce génocide n'est pas le fruit d'une fatalité ethnique ou tribale mais le produit d'un groupe politique qui a utilisé un discours raciste construit par les colonisateurs européens, administrateurs, militaires et missionnaires, depuis la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. Au Rwanda, Hutu et Tutsi ne se distinguent ni par la langue, ni par la culture, ni par la religion, ni par la localisation, ni, contrairement au cliché, par des différences physiques stéréotypées. Or, à partir des années 1860,



Jean-Pierre Chrétien et Marcel Kabanda, *Rwanda. Racisme et génocide. L'idéologie hamitique*, Belin, septembre 2013, 379 pages, 22 €.

au moment où se forgeait en Europe le fantasme opposant les Aryens aux Sémites, une idéologie a distingué artificiellement, d'une part, une population déclarée autochtone, le « vrai peuple » hutu majoritaire, et, de l'autre, un groupe tutsi supposé constituer une « race de féodaux envahisseurs ». Des auteurs européens, allemands puis belges, ont opposé les « vrais Africains » hutu du Rwanda aux « faux nègres » tutsi, les « Hamites », déclarés comme d'« anciens Asiatiques ». Ces théories des races fondées sur la craniologie mêlaient des termes empruntés à la linguistique (par exemple, le terme « bantou », qui, comme celui d'« aryen », concerne un groupe linguistique). Après 1945, elles sont restées très présentes chez les administrateurs coloniaux, d'autant qu'elles restaient la référence officielle de l'Afrique du Sud, et elles ont été transmises à la population du Rwanda par l'intermédiaire des missionnaires. Qu'importe leurs absurdités, comme le fait de considérer les Tutsi comme des « Blancs », en dépit de leur peau... noire, elles ont contribué à façonner les mentalités.

Dans les années 1957-1959, à la veille de l'indépendance, de nouvelles publications d'auteurs belges sont allées plus loin, en présentant la hiérarchie sociale du Rwanda en termes de « castes »

et de catégories héréditaires, endogames et socialement spécialisées, et des auteurs rwandais, en particulier l'abbé Alexis Kagame, ont repris ces élucubrations. Dans ce contexte, en mars 1957, des Rwandais ont remis au gouverneur belge un « Manifeste des Bahutu », qui décrivait le « monopole tutsi » comme un système de domination féodal. Au moment de l'indépendance, ils se sont opposés à la suppression de la mention ethnique sur les papiers d'identité. Ce groupe était soutenu par l'Eglise catholique, forte d'un million de baptisés et catéchumènes et d'un journal, *Kinyamayeka (Le Nouvelliste)*, tiré à vingt-quatre mille exemplaires. Mgr André Perraudin, un Père blanc suisse arrivé au Rwanda en 1950<sup>(1)</sup>, a affirmé, du haut de son autorité épiscopale, qu'il existait des « races » au Rwanda, tout en dénonçant les mouvements nationalistes rwandais influencés par le communisme international et attribués aux Tutsi.

## La permanence du fichage ethnique

En 1959, au moment où l'empire colonial belge entrait en crise et où des troubles se produisaient au Congo, une première série de massacres qu'on a appelés la « Toussaint rwandaise » ont frappé des Rwandais identifiés

(1) Devenu vicaire apostolique en 1955 puis archevêque de 1959 à 1976, il déclarait ne pas se souvenir de la Seconde Guerre mondiale qu'il avait pourtant vécue en Suisse entre 1940 et 1945.



© PAUL HECKEL

comme tutsi, sur la base de leurs papiers d'identité. Le colonel belge Guy Logiest, qui commandait la troupe d'intervention, y a vu la preuve qu'on « ne mélange pas les races ». Des forces politiques, soutenues par les militaires belges, ont demandé qu'on « bannisse » les Tutsi. L'incursion en provenance du Burundi, en décembre 1963, d'un mouvement nationaliste rwandais, l'Unar, proche idéologiquement des lumumbistes, a été le prétexte à une vague de violences contre ceux qu'on a commencé à appeler les « cafards » (*inyenzi*). Un coopérant suisse, témoin des milliers de morts, a tenté d'alerter l'opinion mondiale, envoyant en février 1964 un témoignage au journal *Le Monde*, que Mgr. Perraudin s'est empressé de démentir. De 1973 à 1990, pas de massacres, mais l'idéologie raciste, plus discrète, n'a pas disparu, pas plus que les mentions ethniques des papiers d'identité. Le rôle de l'Église catholique est resté le même, un fichage ethnique a été pratiqué dans les écoles et le pouvoir s'est opposé au retour des Tutsi exilés. À partir de 1991, le racisme s'est accru. La Constitution mettant fin à vingt-cinq ans de parti unique a permis l'apparition

d'un parti raciste, le Parti démocratique pour la révolution (PDR), appuyé sur un organe de propagande, *Kangura* (*Réveille!*), qui a appelé à la « conscience bantoue » et au « Hutu power ». Sa rhétorique de justice sociale lui a valu des soutiens internationaux, notamment de l'Internationale démocrate chrétienne (IDC), de démocrates sociaux belges et de partis politiques en France. La question de l'implication de militaires français, en particulier de la mission auprès de l'armée rwandaise, présente à Kigali à partir de 1992, doit être également posée.

### Un million de morts en trois mois

L'attentat, le 6 avril 1994, contre l'avion du président Habyarimana, a été le point de départ du génocide. Ce Président avait souscrit, le 4 août 1993, à Arusha, un accord pour éviter la guerre civile, qui n'avait pas l'assentiment du groupe partisan du « Hutu power », à l'origine, depuis trois ans, de divers massacres. Depuis juillet 1993, la Radio télévision libre des milles collines (RTLM) avait commencé à préparer les esprits au génocide. Le 22 décembre, elle a affirmé que les Tutsi du Front patriotique

**Le génocide rwandais est le produit d'un groupe politique qui a utilisé un discours raciste construit par les colonisateurs européens, administrateurs, militaires et missionnaires, depuis la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle.**

**Ce fut un génocide décentralisé, commis par des dizaines de milliers de tueurs, mais qui ne s'est produit que là où des autorités politiques, militaires ou religieuses ont appelé la population à le commettre. Avec un argument, celui de « l'autodéfense ».**

rwandais (FPR) et des Hutu « traîtres » envisageaient d'assassiner le président Habyarimana. Tout en reprochant à ce dernier sa faiblesse et son indécision, elle a lancé la campagne pour la reprise de la guerre civile, plusieurs semaines avant l'attentat contre son avion. Le ministre de l'Information, Faustin Rucogoza, homme politique hutu, a adressé des mises en garde sévères aux responsables de cette radio. Il sera assassiné le 7 avril, quand débute le massacre. Commencé dans la nuit du 6 au 7 avril, il durera jusqu'en juillet, et fera de l'ordre d'un million de morts. Ce fut un génocide décentralisé, commis par des dizaines de milliers de tueurs, mais qui ne s'est produit que là où des autorités politiques, militaires ou religieuses ont appelé la population à le commettre. Avec, afin de donner bonne conscience aux tueurs, toute une série d'arguments destinés à le justifier, à commencer par celui de « l'autodéfense ». N'ayant pas pu prévenir le drame, l'ONU a créé en novembre 1994 un Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR), avec un mandat étrangement limité aux crimes commis entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 1994, alors que leur préparation a débuté bien avant. Mais son travail est rendu difficile, tout comme celui d'autres juridictions nationales, par les mensonges, dissimulations et dénis pratiqués par les initiateurs du génocide. Ceux-ci tentent de faire croire qu'il s'agissait d'une « guerre déclenchée par le FPR », d'une « guerre interethnique » ou d'un « double génocide ». En réalité, le génocide a été l'œuvre d'un groupe qui a cherché à s'emparer du pouvoir en utilisant une idéologie coloniale qui s'était inscrite dans l'imaginaire d'une bonne partie de la population. Il serait temps que l'Europe quitte ses clichés racistes, pour regarder l'histoire du Rwanda à partir des concepts de la science politique et de l'histoire. ●